



## Et la compta, comment ça se passe ?

*Steeve Ambiehl, expert-comptable du réseau Stück, nous a aidé à réaliser ce document qui contient les informations nécessaires pour comptabiliser vos stücks dans les règles de l'art. Vous retrouverez également une [Foire Aux Questions](#) sur notre site, et n'hésitez pas à nous [contacter](#) pour tout renseignement.*

### 1. Comment comptabiliser mes stücks reçus ?

L'encaissement des stücks se fait de la même manière que les euros : ils sont partie intégrante du chiffre d'affaires soumis à TVA (si le commerçant y est assujetti).

### 2. Comment gérer mes stücks en caisse ?

En fin de journée, le commerçant peut faire la distinction entre les espèces encaissées en euros et celles encaissées en stücks.

S'il le souhaite, il peut tenir un registre séparé pour les recettes et dépenses en stücks, de manière à connaître son solde précis à tout moment. Il est bien entendu qu'il doit archiver ses factures soigneusement, libellées en euros, qu'elles soient réglées en stücks ou en euros

Il faut garder à l'esprit que euros et stücks s'appréhendent tous les deux comme des espèces.

### 3. Comment comptabiliser la taxe de reconversion ?

Dans le cas où le commerçant ne dépense pas tous ses stücks et doit procéder à de la reconversion, une taxe lui sera prélevée (2 % actuellement).

Dans son journal de caisse Stück, il précisera la sortie des stücks échangés. Cette sortie sera comptabilisée dans un compte de virement interne de type « 580000 ».

L'encaissement des euros correspondants sera comptabilisé avec l'extrait bancaire dans le même compte de type « 5800000 ».

Le différentiel correspondant au prélèvement de la taxe, considéré comme une charge financière pourra être enregistré dans un compte « 6680000 », autres charges financières.

### 4. Comment payer un salaire en monnaie locale ?

Le paiement d'une partie des salaires en monnaie locale est simple :

Pour permettre de tracer le paiement de salaire, le journal de caisse doit faire apparaître chaque

décaissement de stücks ainsi que la nature et le destinataire de la dépense.

**Si le commerçant souhaite se verser une partie de sa rémunération en stücks**, il doit indiquer dans le journal de caisse qu'il s'agit d'un acompte sur son salaire de dirigeant (son comptable pourra ainsi affecter la dépense au titre du revenu personnel du dirigeant)

**Si le commerçant souhaite verser une partie du salaire à ses employés**, il doit indiquer la sortie de caisse dans son journal en précisant le nom du salarié concerné.

Le paiement en espèces est possible uniquement si le montant versé est inférieur à 1 500 € et à la demande du salarié, à ce moment-là il doit lui faire signer un reçu pour les sommes reçues en stücks et mentionner par exemple « Avance en espèces, 100 euros » sur sa fiche de paie.

**En tant que chef d'entreprise « Travailleur non salarié »**, le gérant peut se payer en stücks sans limitation.